



l'oxygène
à la source

N°046-23

AFFAIRES GENERALES – INSTAURATION DES COMITES CONSULTATIFS « COMITE DE SOUS BASSIN VERSANT FIER AMONT », « COMITE DE SOUS BASSIN VERSANT FIER MEDIAN » ET « COMITE DE SOUS BASSIN VERSANT FIER AVAL »

Nombre de membres en exercice : 52 Présents : 30 Représentés : 7 Quorum : 27

**Délibérations
du Comité Syndical
Séance du 13 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à dix heures et demie, le Comité du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 3 mars 2023, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. M. Anthony GRANGER est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM. Michel BEAL, Franck BOGEY, Pierre BRUYERE, Gilles FRANCOIS, Anthony GRANGER, Gérard GRANGER, Fabienne GREBERT, Michel HAUET, Frédérique LARDET, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Philippe MANDEREAU, Benjamin MARIAS, Christian MARTINOD, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Sylvain STIHLE, Gilles VIVIAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

M. Jacques DALEX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

MM. Pierre BARRUCAND, Sébastien BRIAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

M. Guy DEMOLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER & USSES

Mme & M. Roger DALLEVET, Séverine MUGNIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

M. Cédric VERNEY

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

Mme & MM. Emmanuel GEORGES, Jean-Yves MÂCHARD, Florence POZZO

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Mmes, MM. Jean-Pascal ALBRAN, François ASTORG, Sandrine DALL'AGLIO, Pierre GEAY, Adrien GUILMAIN, Georges HIERSO, Philippe MONMONT, Olivier MOUZIN, Magali MUGNIER, Christophe PONCET, Philippe CHAPPET, Philippe PRUD'HOMME, André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Marc BOUCHET, Julie MONTCOUQUIOL, Yves GUILLOTTE, Colette BELLEMIN, Serge FABBIAN, Roland LOMBARD, Yohann TRANCHANT, Martine VIBERT, Gérard LAMBERT

AVAIENT DONNE POUVOIR

Jean-Pascal ALBRAN à Marc ROLLIN
François ASTORG à Benjamin MARIAS
Adrien GUILMAIN à Pierre BRUYERE
Georges HIERSO à Philippe MANDEREAU
Magali MUGNIER à Patrick LECONTE
Philippe CHAPPET à Pierre BARRUCAND
Philippe PRUD'HOMME à Jacques DALEX

PARTICIPAIENT EGALEMENT

Mmes & MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et Vie au Travail, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

AFFAIRES GENERALES – INSTAURATION DES COMITES CONSULTATIFS « COMITE DE SOUS BASSIN VERSANT FIER AMONT », « COMITE DE SOUS BASSIN VERSANT FIER MEDIAN » ET « COMITE DE SOUS BASSIN VERSANT FIER AVAL »

Exposé du Président,

Depuis le démarrage du Contrat de bassin, il existe un « Comité de bassin Fier & Lac d'Annecy », qui réunit les représentants des collectivités locales, des services et administrations de l'Etat, ainsi que des usagers de la rivière.

En application de la charte de gouvernance pour la compétence Grand Cycle de l'Eau annexée au règlement intérieur du SILA par délibération n°190-22 du 27 juin 2022, et afin de poursuivre la dynamique des relations privilégiées engagée par les EPCI avec les communes, suite au transfert de la compétence GEMAPI, il est proposé au Comité de créer trois Comités consultatifs et de procéder à la nomination des membres pour une durée d'un an :

- **Le Comité consultatif « Comité de sous bassin versant Fier Amont »**, qui couvre les communautés de communes des Vallées de Thônes (CCVT) et des Sources du Lac d'Annecy (CCSLA), avec leurs communes respectives comprises dans le bassin versant Fier & Lac d'Annecy pourra être consulté par le Président sur toute question ou projet en rapport avec la compétence Grand cycle de l'eau, comprendra :
 - le ou les représentants de la CCVT : le Président ou son représentant ainsi que tout agent compétent en matière de GEMAPI
 - le ou les représentants de la CCSLA : le Président ou son représentant ainsi que tout agent compétent en matière de GEMAPI
 - le ou les représentants - le Maire ou son représentant ainsi que tout agent compétent en matière de GEMAPI - des communes de la CCVT comprises dans le bassin :
 - Alex, La Balme de Thuy, Les Clefs, La Clusaz, Dingy Saint Clair, Manigod, Saint Jean de Sixt, Serraval, Thônes, Les Villards sur Thônes,
 - le ou les représentants - le Maire ou son représentant ainsi que tout agent compétent en matière de GEMAPI - des communes de la CCSLA comprises dans le bassin :
 - Chevaline, Doussard, Faverges-Seythenex, Giez, Lathuile.

- **Le Comité consultatif « Comité de sous bassin versant Fier Médian »** qui couvre la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy (GA) et la communauté de communes du Pays de Cruseilles (CCPC), avec leurs communes respectives comprises dans le bassin versant Fier & Lac d'Annecy pourra être consulté par le Président sur toute question ou projet en rapport avec la compétence Grand cycle de l'eau, comprendra :
 - le ou les représentants du Grand Annecy : la Présidente ou son représentant ainsi que tout agent compétent en matière de GEMAPI
 - le ou les représentants de la CCPC : le Président ou son représentant ainsi que tout agent compétent en matière de GEMAPI
 - le ou les représentants - le Maire ou son représentant ainsi que tout agent compétent en matière de GEMAPI - des communes du Grand Annecy comprises dans le bassin :
 - Annecy, Argonay, Bluffy, Charvonnex, Chavanod, Duingt, Entrevernes, Epagny Metz-Tessy, Fillière, Groisy, La Chapelle Saint Maurice, Leschaux, Menthon-Saint-Bernard, Montagny-les-Lanches, Nâves-Parmelan, Poisy, Quintal, Saint-Eustache, Saint-Jorioz, Sevrier, Talloires-Montmin, Veyrier-du-Lac, Villaz,

- le ou les représentants - le Maire ou son représentant ainsi que tout agent compétent en matière de GEMAPI - des communes de la CCPC comprises dans le bassin :
 - Allonzier-la-Caille, Cuvat, Villy-le-Pelloux
- **Le Comité consultatif « Comité de sous bassin versant Fier Aval »** qui couvre les communautés de communes Fier et Usse (CCFU), Rumilly Terre de Savoie (CCRTS) et Usse et Rhône (CCUR), avec leurs communes respectives comprises dans le bassin versant Fier & Lac d'Annecy pourra être consulté par le Président sur toute question ou projet en rapport avec la compétence Grand cycle de l'eau, comprendra :
 - le ou les représentants de la CCFU : le Président ou son représentant ainsi que tout agent compétent en matière de GEMAPI
 - le ou les représentants de la CCRTS : le Président ou son représentant ainsi que tout agent compétent en matière de GEMAPI
 - le ou les représentants de la CCUR : le Président ou son représentant ainsi que tout agent compétent en matière de GEMAPI
 - le ou les représentants - le Maire ou son représentant ainsi que tout agent compétent en matière de GEMAPI - des communes de la CCFU comprises dans le bassin :
 - La Balme de Sillingy, Lovagny, Nonglard, Sillingy,
 - le ou les représentants - le Maire ou son représentant ainsi que tout agent compétent en matière de GEMAPI - des communes de la CCRTS comprises dans le bassin :
 - Crempigny-Bonneguête, Etercy, Hauteville-sur-Fier, Lornay, Marcellaz-Albanais, Moye, Rumilly, Saint-Eusèbe, Sales, Thusy, Vallières-sur-Fier, Vaulx, Versonnex,
 - le ou les représentants - le Maire ou son représentant ainsi que tout agent compétent en matière de GEMAPI - des communes de la CCUR comprises dans le bassin :
 - Clermont, Menthonnex-sous-Clermont, Chilly, Seyssel, Droisy.

Ces trois comités consultatifs ont pour objectifs d'informer les membres des projets en cours et d'échanger sur les thématiques liées aux territoires permettant de conserver un ancrage local.

Ces trois comités consultatifs seront présidés par le Président du SILA, et seront co-animés par les Vice-Présidents en charge du Grand Cycle de l'Eau. Chaque Comité tiendra une séance annuelle sur les territoires concernés, dans une salle mise à disposition et possédant une capacité d'accueil suffisante, en accord avec les EPCI.

Les membres du Comité sont invités à :

1. approuver la création des trois comités consultatifs mentionnés ci-dessus,
2. désigner, sur proposition du Président telles que précisées ci-dessus, pour une année, les membres des trois comités consultatifs mentionnés ci-dessus,
3. autoriser le Président à amender en cours d'année, par décision, la liste des membres des trois comités consultatifs mentionnés ci-dessus.

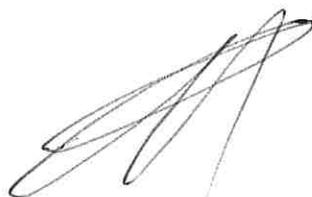
- A D O P T É -
à l'unanimité

Voix POUR : 37
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0

Par délégation,
Pascale ABADIE,
Directeur Général Adjoint des Services



M. Anthony GRANGER,
Secrétaire de séance



Acte reçu à la Préfecture

Le 21 MARS 2023

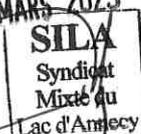
Publié le

22 MARS 2023

Exécutoire le 22 MARS 2023

Le Président

Norrie BRUYERE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : SILA D'ANNECY CRAN GEVRIER
Utilisateur : sila sila

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	046_23
Objet :	Affaires générales - Instauration des comités consultatifs "Comité de sous bassin versant Fier amont", "Comité de sous bassin versant Fier médian" et "Comité de sous bassin versant Fier aval"
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-03-13 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.7 - Intercommunalite
Identifiant unique :	074-247400013-20230313-046_23-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 074-247400013-20230313-046_23-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 046-23_AG_Instauration comités consultatifs_Fier amont_Fier médian_Fier aval.pdf Nom métier : 99_DE-074-247400013-20230313-046_23-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	333.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 mars 2023 à 08h29min14s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 mars 2023 à 08h29min15s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 mars 2023 à 08h29min16s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	21 mars 2023 à 08h29min19s	Reçu par le MI le 2023-03-21